CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Société SERAC CONSULTANTS**
 SARL au capital de 7 700 euros
 dont le siège social est fixé Le Ponant Littoral Bât C, 7 Avenue André Roussin
 13016 MARSEILLE
 Immatriculée au RCS MARSEILLE B 411 284 235.
 Représentée par son gérant Monsieur Jacques SPINELLI

- **Monsieur Jacques SPINELLI**
 demeurant 30 rue Marie Louise 13008 MARSEILLE
 Né le 15 avril 1951 à MARSEILLE (13),
 de nationalité Française, « Résident » au sens de la réglementation financière avec l'étranger
 Marié avec Madame Sylvie PUECH, initialement sous le régime de la communauté de biens et désormais soumis au régime de la séparation de biens, régime homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 16 décembre 1981.

ci-après dénommés "les cédants",
d'une part,

et

- **La société AXE ET CONSEILS**
 Sarl au capital de 5 000 euros
 Dont le siège social est La petite Sainte-Anne Domaine de Santana 05300 LE POET
 Immatriculée au RCS GAP 519 518 252
 Représentée par sa gérante Mademoiselle Stéphanie MONTAY

ci-après dénommée "la cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DES CEDANTS et DE LA CESSIONNAIRE

Les cédants déclarent :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société A.P.I CONSEILS n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

La cessionnaire déclare :

- qu'elle a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'elle ne fait l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

La société A.P.I CONSEILS a été constituée suivant acte sous seings privés en date à MANOSQUE du 18 décembre 2002, enregistré le 19 décembre 2002 au Service des Impôts de MANOSQUE Bord n°2002/577 case n°2.

Elle a pour objet principal : l'achat la souscription d'actions ou de parts et plus généralement la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute société ; la gestion, l'assistance technique et administrative des participations financières ainsi acquises.

Son exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année. La société est immatriculée au RCS MANOSQUE sous le numéro 447 573 700.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus.

Monsieur Dominique CHEMINOT est gérant de la société depuis le 21 décembre 2007.

La société API CONSEILS détient les filiales et participations suivantes :

- **SARL ABCD SERVICES**,
 Au capital de 24 810 € dont le siège social est à MANOSQUE (04) Centre Mercure Conseils 338, Avenue de la Libération, Immatriculée au RCS MANOSQUE 325 961 647
 La société a reçu par voie d'apport, réalisé en date du 31 janvier 2004, 99,98% du capital de la société lors de l'apport de 824 parts de la société.
 Valeur de la participation au 30/06/2010 : 63 038,60 euros

- **SARL VLR FINANCES**,
 Au capital de 37 000 € dont le siège social est 230 B avenue de la Libération à MANOSQUE (04)
 Immatriculée au RCS MANOSQUE 411 998 172
 Acquisition de 42% du capital de cette société, soit 210 parts, par signature d'un acte de cession de parts sociales en date du 30 septembre 2003.
 Valeur de la participation au 30/06/2010 : 136 487 €

- **SARL RESSOURCES HUMAINES DEVELOPPEMENT**,
 Au capital de 25 000 € dont le siège social est 7 Av André Roussin le Ponant Littoral bât C 13016 MARSEILLE. Immatriculée au RCS MARSEILLE 420 907 719
 Acquisition de 99,95% du capital de cette société, soit 1 999 parts, par signature d'un acte de cession de parts sociales en décembre 2007.
 Valeur de la participation au 30/06/2010 : 38 059 €

- **SARL @ROBASE CONSULTANTS**,
 Au capital de 16 600 € dont le siège social est 7, Av André Roussin le Ponant Littoral bât C 13016 MARSEILLE. Immatriculée au RCS MARSEILLE 434 953 980
 Acquisition de 99,93% du capital de cette société, soit 1 659 parts, par signature d'un acte de cession de parts sociales en décembre 2007.
 Valeur de la participation : 41 459 €

- **SA ANSEMBLE**
 Au capital de 2 383 452 euros dont le siège social est 338, Avenue de la Libération 04100 MANOSQUE Immatriculée au RCS MANOSQUE 405 035 205,
 Acquisition de 12,34% du capital de cette société soit 16 347 titres dont 8173 actions seront cédées à la Sté AXE ET CONSEILS

Le capital de la SARL API CONSEILS est fixé à 130 000 euros. Il est divisé en 1300 parts sociales de 100 euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1300.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit, suite à la cession des titres détenus par la SARL FIDUCIAIRE LAFON du capital et à la re-numérotation des titres :

- **La société AXE ET CONSEILS**, quatre-vingt-onze parts sociales, ci 91 parts
 Numérotées de 1 à 91,
- **La société AZUR REVISION GESTION**, quarante-quatre parts sociales, ci 44 parts
 numérotées de 92 à 135
- **Monsieur Michel BERTIN**, cent vingt-sept parts sociales, ci 127 parts
 Numérotées de 136 à 262
- **Monsienr Jean-Roch BOYER**, cent quatorze parts sociales, ci 114 parts
 Numérotées de 263 à 376,
- **Monsieur Dominique CHEMINOT**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 Numérotées de 377 à 547,
- **La société EUROMED CONSEILS AUDIT**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 numérotées de 548 à 718,
- **La société GASSENDI CONSULTANTS**, cinquante sept parts sociales, ci 57 parts
 numérotées de 719 à 775,
- **La société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE**, cinquante sept parts sociales, ci .. 57 parts
 numérotées de 776 à 832,
- **Monsieur Eric ISOARD**, cent quatorze parts sociales, ci 114 parts
 Numérotées de 833 à 946,
- **Monsieur Alain NOUGUEREDE**, cent trois parts sociales, ci 103 parts
 Numérotées de 947 à 1049,
- **La société SERAC CONSULTANTS**, six parts sociales, ci 6 parts
 numérotées de 1050 à 1055,
- **Monsieur Jacques SPINELLI**, soixante-quatorze parts sociales, ci 74 parts
 Numérotées de 1056 à 1129,
- **Monsieur Philippe ZUOLO**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 Numérotées de 1130 à 1300,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 300 parts

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Monsieur Jacques SPINELLI cédant possède dans cette société 74 parts sociales, numérotées de 1056 à 1129, pour les avoir souscrites à la constitution de la société.

La société SERAC CONSULTANTS possède dans cette société 6 parts sociales, numérotées de 1050 à 1055, pour les avoir acquises aux termes de l'AGE du 31 janvier 2004 et de divers actes.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

1) Par les présentes, **Monsieur Jacques SPINELLI** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, **à la société AXE et CONSEILS** qui accepte, la totalité des 74 **parts sociales de 100 euros numérotées de 1056 à 1129**, lui appartenant dans la Société.

2) Par les présentes, **la société SERAC CONSULTANTS** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, **à la société AXE et CONSEILS** qui accepte, la totalité de 6 **parts sociales de 100 euros numérotées de 1050 à 1055**, lui appartenant dans la Société.

La cessionnaire devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Elle se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont elle déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Elle jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

La cessionnaire aura seule droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUARANTE TROIS MILLE SOIXANTE QUINZE Euros VINGT centimes (43 075,20 euros)**, soit 538,442 euros par part sociale, que la société cessionnaire a payé à l'instant même à chacun des cédants de la manière suivante, ainsi qu'elle le reconnaît et leur en donne valable et définitive quittance, savoir :

- Chèque d'un montant de 39 844,56 euros remis par la société AXE et CONSEILS à Monsieur Jacques SPINELLI pour l'acquisition de 74 parts,

- Chèque d'un montant de 3 230,64 euros remis par la société AXE et CONSEILS à la société SERAC CONSULTANTS pour l'acquisition de 6 parts,

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 14 « CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES » des statuts, la présente cession n'est pas soumise à agrément : la société AXE ET CONSEILS est déjà associée de la société.

COMPTE COURANT

Les cédants ne possèdent pas de compte courant dans la société API CONSEILS.

MODIFICATION DES STATUTS

Interviennent aux présentes :
- **Monsieur Alain NOUGUEREDE**,
- **Monsieur Dominique CHEMINOT**,

- **Monsieur Philippe ZUOLO**
- **Monsieur Michel BERTIN**, agissant en nom personnel et **au nom de la Sarl ARG**
- **Monsieur Jean-Roch BOYER**, agissant en nom personnel et **nom de la Sarl H.P.C**
- **Monsieur Alain CERAULO gérant de la société EUROMED CONSEILS AUDIT**,
- **Monsieur Eric ISOARD** agissant en nom personnel et **au nom de la Sarl GASSENDI CONSULTANTS**,

Seuls autres associés de la société, **lesquels conviennent de modifier l'article 8 des statuts** qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- **La société AXE ET CONSEILS**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 Numérotées de 1 à 91, et de 1050 à 1129,
- **La société AZUR REVISION GESTION**, quarante-quatre parts sociales, ci 44 parts
 numérotées de 92 à 135
- **Monsieur Michel BERTIN**, cent vingt-sept parts sociales, ci 127 parts
 Numérotées de 136 à 262
- **Monsieur Jean-Roch BOYER**, cent quatorze parts sociales, ci 114 parts
 Numérotées de 263 à 376,
- **Monsieur Dominique CHEMINOT**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 Numérotées de 377 à 547,
- **La société EUROMED CONSEILS AUDIT**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 numérotées de 548 à 718,
- **La société GASSENDI CONSULTANTS**, cinquante sept parts sociales, ci 57 parts
 numérotées de 719 à 775,
- **La société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE**, cinquante sept parts sociales, ci .. 57 parts
 numérotées de 776 à 832,
- **Monsieur Eric ISOARD**, cent quatorze parts sociales, ci 114 parts
 Numérotées de 833 à 946,
- **Monsieur Alain NOUGUEREDE**, cent trois parts sociales, ci 103 parts
 Numérotées de 947 à 1049,
- **Monsieur Philippe ZUOLO**, cent soixante et onze parts sociales, ci 171 parts
 Numérotées de 1130 à 1300,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 300 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la société A.P.I CONSEILS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il est précisé que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :
43 075,20 euros - (23 000 euros x [80] / 1300) = [43 075,20 € - 1 415,38 €] x 3% = 41 659,82 € x 3%= 1 249,79 € à payer au Trésor Public

REGIME DES PLUS-VALUES

Les présentes cessions de titres relèvent du régime prévu à l'article 150- OA du CGI.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Manosque
Le 14/01/2011
En autant d'originaux que de parties plus deux pour le greffe et un pour l'enregistrement.

Les cédants
La Société SERAC CONSULTANTS
Représentée par son gérant
Monsieur Jacques SPINELLI

Lu et approuvé bon pour accord de soixante quatorze parts sociales (74)

Monsieur Jacques SPINELLI

Lu et approuvé bon pour accord de soixante quatorze parts sociales (74)

La cessionnaire
La société AXE et CONSEILS
Représentée par Mademoiselle Stéphanie MONTAY

Lu et approuvé bon pour accord de la cession

Interviennent également à l'acte les associés :

Monsieur Jean-Roch BOYER
Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE

Monsieur Eric ISOARD
Société GASSENDI CONSULTANTS

La Sarl EUROMED CONSEILS AUDIT
Représentée par son gérant
Monsieur Alain CERAULO

Monsieur Michel BERTIN
Société AZUR REVISION GESTION

Monsieur Alain NOUGUERDE

Monsieur Dominique CHEMINOT

Monsieur Philippe ZUOLO

Enregistré à : S.I.E. DE MANOSQUE
Le 25/01/2011 Bordereau n°2011/83 Case n°10 Ext 27
Enregistrement : 1 250 € Pénalités :
Total liquidé : mille deux cent cinquante euros
Montant reçu : mille deux cent cinquante euros
L'Agente

(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) parts. Bon pour quittance".
(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".